



**SUD C'EST RÉSISTER, AGIR ET NE JAMAIS BAISSER LES BRAS**

### **OBJECTIFS NAO SUR 4 ANS :**

- Défense des intérêts et droits de nos collègues.

**Déjà nous avons soutenu, accompagné et défendu des salariés sur tout le périmètre national**

- Augmentation GÉNÉRALE des salaires et non à la « méritocratie »
- 2 WE (samedi, dimanche) par mois pour améliorer notre vie familiale et sociale
- SUPPRESSION des jours de carence en maladie au même titre que les Agents de maîtrise et les Cadres. **Non, l'absentéisme n'augmentera pas car nos collègues ne sont en maladie que si cela est indispensable !**
- Et bien d'autres avancées sociales (3 jours pour enfants malades + 3 jours pour enfants handicapés, accompagnement des séniors en fin de carrière, prime de 13ème mois, ...)

**NOUS SOMMES PRÊTS À ENTAMER DES SUJETS DE NÉGOCIATION QUI APPORTERONT DES BONUS.**

### **OBJECTIFS CSE SUR LES 4 ANS :**

- **AUGMENTATION DU BUDGET DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES**

Obtenir 1 % de la masse salariale comme nos confrères de chez JARDILAND (0,45 % à ce jour) pour pouvoir proposer d'autres événements

- **ÉVÈNEMENT NOËL FAMILLE**

Ramener l'ancienneté d'attribution à 3 mois par an au lieu de 6 mois actuellement.

- **CRÉATION D'UNE COMMISSION LOISIRS**

Qui communiquera de manière dynamique et inclura des propositions locales avec subventions de 50 euros par salarié. Proposition sur AppWork qui a été refusée alors que le solde des ASC au 17 octobre était excédentaire.

- **MAINTIEN DE LA COMMISSION SOCIALE**

Elle intervient après toutes les démarches auprès des organismes sociaux. Un formulaire est à remplir puis à présenter à la réunion plénière pour vote de validation.

- **PAS DE CADEAUX POUR LES MEMBRES DU CSE**

Comme en 2018 où seuls les élus SUD ont refusé une WONDERBOX d'une valeur de 120€.



**La loi Macron prévoit de négocier des accords en dessous de la loi. Eh oui !!! Alors attention aux Organisations Syndicales qui ont la plume au vent et le stylo léger.**

# FOCUS SUR LE CSE

(Comité Social et Economique) : Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Comité d'Entreprise (CE) disparaît et sera remplacé par le CSE. **Par conséquent :**

## AUJOURD'HUI

DP

CE

CHSCT

## DEMAIN

**CSE** qui regroupera les 3 fonctions  
24 élus titulaires, 24 élus suppléants

L'équipe SUD, indépendante, autonome et formée a eu le courage de dire NON et l'intelligence de dire OUI selon les enjeux.

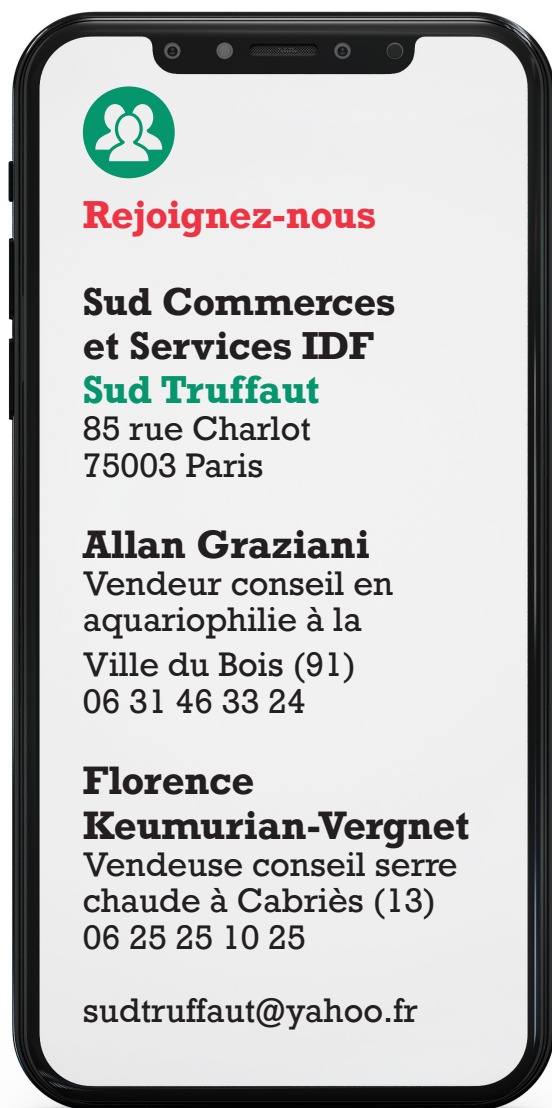
**MAIS TOUJOURS DANS LES INTERETS DE NOS COLLEGUES !**

Aujourd'hui, OUI au représentant de proximité que la loi prévoit de manière claire et indiscutable, NON au Représentant local dont la protection n'est toujours pas formellement établie.

Cf. : Extrait du mail en date du 27 novembre de la DIRECCTE concernant ce point :  
« **Concernant la polémique soulevée sur la protection des représentants locaux, la réponse du service appui ressource méthode semble aller dans le sens d'une protection, LA RÉPONSE ÉTANT AU CONDITIONNEL ... l'appréciation souveraine du juge tranchera sur la réelle protection de cette instance créée par accord** »

## NOUVEAU

Sur le portail de l'entreprise (Intranet) cliquer sur l'onglet "Organisations Syndicales" et retrouver toutes nos actualités.



**POUR LES ÉLECTIONS :  
LES 19 / 20 / 21 / 22 ET 23 DÉCEMBRE 2019,  
ENSEMBLE POUR LA LISTE SUD TRUFFAUT !**